

## Règlement des mobilités à des fins d'études

### Parcours international

Tous les étudiants inscrits à l'ISIT doivent effectuer un semestre d'études dans une université partenaire pendant leurs trois premières années d'études à l'ISIT : soit en 2<sup>ème</sup> année, soit en 3<sup>ème</sup> année. Pour présenter l'admission en Master Interprétation de conférence, il est obligatoire de pouvoir justifier d'une année passée dans un pays étranger.

Tout au long de son parcours universitaire, l'étudiant est autorisé à bénéficier du statut Erasmus pendant 24 mois (stages et études confondus) : 12 mois en 1<sup>er</sup> cycle (Licence), 12 mois en 2<sup>ème</sup> cycle (Master).

Les étudiants sont encouragés à partir dans des pays leur permettant de pratiquer leurs langues de travail, soit dans le cadre d'un partenariat ERASMUS, soit dans le cadre d'un partenariat bilatéral.

Toutes les mobilités études font l'objet de validation et d'attribution de crédits ECTS.

### Les destinations

L'ensemble des accords de partenariats sont indiqués sur le site web de l'ISIT est mis à jour chaque année. L'ISIT a également signé des accords de doubles diplômes et diplômes conjoints avec des universités étrangères dont les étudiants peuvent bénéficier. Ces doubles diplômes, de niveau Master, sont accessibles sur dossier.

### Validation des semestres de mobilités

Un semestre en mobilité études validé fait l'objet de l'attribution de 30 ECTS. Pour le programme Erasmus, l'étudiant indique un minimum de 30 ECTS sur son contrat d'études préalablement rempli avec le responsable du pôle langue concerné. L'étudiant est tenu de suivre les cours et d'obtenir les crédits ECTS ou locaux et une note pour chacune des matières suivies. Ces notes sont transposées dans le système de notation français à son retour. Si nécessaire, l'étudiant peut modifier son choix de cours avec l'accord des universités d'accueil à son arrivée et envoyer à son université d'origine une fiche de modification de choix de cours dûment remplie, signée et tamponnée. Le responsable du pôle langue, en tant que membre du jury de passage, est chargé de viser l'ensemble des notes obtenues à l'étranger afin de permettre la validation des cours suivis en mobilité. En cas de non validation du semestre de mobilité, l'étudiant se voit proposer un redoublement total ou partiel.

### Accompagnement

Le Bureau International, la Direction de l'Enseignement et les Responsables des pôles langue assurent le bon déroulement des mobilités entrantes et sortantes au niveau administratif et pédagogique. Le Bureau International organise deux réunions d'information obligatoires pour l'ensemble des étudiants sortants pendant lesquelles les démarches administratives et financières sont clairement expliquées. L'équipe du Bureau International reste à la disposition des étudiants avant, pendant et après la période d'études à l'étranger et travaille en étroite collaboration avec les bureaux internationaux des universités partenaires. Les Responsables des pôles langue coordonnent l'accompagnement pédagogique des mobilités et guident les étudiants dans la sélection des cours proposés par les universités partenaires. Les étudiants peuvent, à tout moment, solliciter une entrevue auprès de leur Responsable de langue afin d'obtenir plus d'informations sur leur université d'accueil. Les responsables de langues peuvent également mettre les étudiants de l'ISIT en contact avec les étudiants en retour de mobilité de ces universités, ainsi que les étudiants en mobilité entrante.

### Le supplément au diplôme

L'ensemble des mobilités et les crédits attribués pendant le parcours universitaire de l'étudiant sont portés sur le supplément au diplôme.